

Remise d'un prix au Centre de recherche du Nunavik

Donat Savoie

Volume 37, numéro 1, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1082906ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1082906ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Savoie, D. (2007). Remise d'un prix au Centre de recherche du Nunavik.

Recherches amérindiennes au Québec, 37(1), 97–97.

<https://doi.org/10.7202/1082906ar>

REMISE D'UN PRIX AU CENTRE DE RECHERCHE DU NUNAVIK

Donat Savoie

LE 4 JUIN 2007, avait lieu au Centre des sciences de Montréal la remise des Prix d'action communautaire 2007 (Prix canadiens de l'environnement) par Michael Horgan, sous-ministre de l'Environnement du Canada. Parmi la centaine de nominations, il y avait un total de dix-huit finalistes dans six catégories. Le CENTRE DE RECHERCHE DU NUNAVIK de la Société Makivik a reçu le PRIX OR (5000 \$) dans la catégorie « Hygiène du milieu ».

Le Centre de recherche du Nunavik a commencé modestement ses activités il y a plusieurs années dans un ancien atelier de réparation de motoneiges, mais cela n'a jamais nui à la qualité des études sur l'environnement réalisées par le Centre à Kuujuaq pour le compte de quatorze communautés inuites du Nunavik (Nord du Québec). Le Centre, créé en 1978, surveille la présence de contaminants toxiques et de métaux lourds dans les sources d'alimentation traditionnelles des Inuits (poissons, mammifères marins, oiseaux aquatiques, caribou, etc.), veillant ainsi sur la santé et la sécurité des 10 000 habitants du Nunavik. De plus, le Centre contribue par ses données à la gestion durable des peuplements fauniques, et son Service de cartographie (Adam Lewis est responsable de ce service), très prisé, observe depuis des années les conséquences environnementales de l'extraction des ressources, de l'aménagement hydro-électrique et de l'amincissement glaciaire dû aux changements climatiques.

Depuis 1995, le Centre occupe un bâtiment entièrement rénové et équipé d'un laboratoire. Son succès à concilier la science occidentale avec les connaissances écologiques millénaires des Inuits lui vaut les éloges de la population locale et des scientifiques.

Le Centre est dirigé par le Dr Bill Doidge et fait partie du Département des ressources renouvelables de la Société Makivik, dirigé par Johnny Peters, vice-président de Makivik. On peut obtenir de plus amples renseignements sur la Société Makivik et le Centre de recherche en visitant le site de Makivik (www.makivik.org). Outre son directeur, le Centre emploie un analyste en toxicologie, une parasitologue, un hydrologue,

un biologiste et trois techniciens de la faune. Le personnel collabore avec des chercheurs universitaires et gouvernementaux à des projets reliés aux aliments traditionnels et à l'environnement. Le biologiste coordonne le module nordique de l'Année polaire internationale au Nunavik et au Labrador.

Grâce aux efforts du Centre d'études nordiques de l'Université Laval, le Centre est maintenant membre du Réseau de recherche QAUJISARVIK, qui compte huit établissements de recherche et de nombreuses stations instrumentales dans l'Arctique de l'Est.

Le Centre est très actif dans le cadre de l'Année polaire internationale et recevra au cours de cette année plus de quinze équipes de recherche de divers milieux, dont Environnement Canada, l'Université de la Colombie-Britannique, l'Université de Toronto, l'Université Laval, le Gouvernement du Nunavut, etc.

FÉLICITATIONS AU CENTRE DE RECHERCHE DU NUNAVIK DE LA SOCIÉTÉ MAKIVIK!

Portraits

DUNCAN CAMPBELL SCOTT, SURINTENDANT ADJOINT DES AFFAIRES INDIENNES, 1913-1932¹

Brian Titley

Traduit de l'anglais par Michel Lavoie

DUNCAN CAMPBELL SCOTT est mieux connu comme l'une des figures pionnières de la littérature anglo-canadienne. Il a aussi été le plus haut fonctionnaire du ministère fédéral des Affaires indiennes pendant près de vingt ans. C'est en cette qualité qu'il nous intéresse particulièrement, puisqu'il a influencé et implanté la politique indienne du Canada dans une période critique des rapports entre les colons et les Indiens.

Fils d'un ministre méthodiste, ce qui peut expliquer en partie sa personnalité austère et inflexible, Scott voit le jour à Ottawa le 2 août 1862. En 1879 il se joint au ministère des Affaires indiennes en tant copiste au département de la comptabilité. Alors qu'il développe ses

talents en matière de tenue de livres, il gravit les échelons du ministère. C'est ainsi qu'il devint, le 1^{er} juillet 1893, premier commis et chef comptable. En 1913, il est promu au poste de sous-ministre et reçoit le titre de Surintendant général adjoint aux Affaires indiennes. Il se retrouve ainsi en charge de l'une des bureaucraties canadiennes les plus durables; elle précède d'ailleurs de loin la Confédération. Le ministère a été créé pour placer les peuples indiens sous la juridiction du gouvernement et pour leur imposer une contraignante tutelle en vue de les assimiler. Par l'entremise d'une législation particulière, de la Loi sur les Indiens et des agents sur le terrain, le ministère envisageait contrôler l'ensemble des aspects de la vie en réserve.

Jusqu'à un certain point, Scott était un candidat plus que convenable pour diriger les Affaires indiennes, puisque ses vues, qui se reflétaient dans sa prose et dans sa poésie, évoquaient parfaitement celles de l'élite politique du pays. Il décrivait les Indiens comme « bizarres et sur le déclin », « vagabonds et dissolus » et enclins à la sauvagerie et aux superstitions. Leur unique option, croyait Scott, consistait à s'intégrer dans l'ensemble de la population, un processus qui nécessitait les « forces combinées de l'intermariage et de l'éducation ». Mais puisque les Indiens étaient, selon sa conception, primitifs et infantiles, la transformation souhaitée ne pouvait s'effectuer autrement que sous la paternelle houlette de son ministère.

L'éducation était cruciale pour l'atteinte des objectifs du gouvernement. C'est pourquoi Scott était déterminé à faire du hasardeux système scolaire fédéral un instrument d'assimilation plus efficace. En 1920, il a fait inclure dans la Loi sur les Indiens une clause de fréquentation obligatoire de l'école. Sujettes aux scandales, les écoles de métier (*Industrial schools*) ont été progressivement supprimées pour faire place à une approche plus vigoureuse qui s'est infiltrée dans le système des pensionnats, lequel bénéficiait de structures de subvention plus adéquates et d'une réglementation à l'égard de la santé et des installations sanitaires. Le nombre d'enfants indiens inscrits dans ces institutions est passé de 11 303 en 1912 à 17 163 en 1932, une augmentation de 51 %. Mais la plupart des écoles ont continué à fonctionner en partenariat avec des Églises « chrétiennes » qui proposaient un programme d'études mal